



Liquidation de la communauté

Par **gilbert_old**, le **24/08/2007** à **09:31**

bonjour

divorcé depuis 4 ans les biens de la communauté ne sont tjr pas partagés,j'ai demander il y a 3 ans au notaire le rachat de la part de mon ex il ne ma jamais ete proposer une somme elle a fait revaloriser la maison au bout de 4 ans .ayant pris valeur double soit 40.000 a 80.000 e j'ai ete obliger de vendre nous n'etions ni l'un ni l'autre dans la maison ,c'est elle qui a quiter le domicile conjugal,et apres mon depart de cette maison il y a 5 ans elle n'a jamais demander les clefs,esperant la garder j'ai entretenue cette maison et j'ai fait 400 km environ 3 fois par ans. depuis la vente il y a 6 mois l'argent est bloquer au notaire ,car elle refuse de payer l'eau edf gaz.mon notaire ne bouge visiblement pas ,il a fait mettre une clause pour bloquer l'argent jusqu'a accord.comment exiger le partage des factures et une indemniter pour l'entretien et a la fin du dossier a t'on le droit de percevoir les interets de la vente de la maison si l'argent a été placer sur un compte remunerer je ne sais plus quoi faire j'ai payer seul cette maison ,mon ex n'a jamais voulu travailler,elle est partis avec un autre homme en laissant notre fille de 15 ans seule qui est rester avec moi je ne comprend plus rien en la justice merci de m'aider .